



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 9600224 GLIFOBEL JARDIN
dossier lié n° 9300027

Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GLIFOBEL JARDIN, n° AMM 9600224**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13 octobre 2008 d'un dossier, déposé par TRADI-AGRI SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFOBEL JARDIN détenue par JOHN & STEPHEN B..

Considérant l'attestation de transfert fournie par JOHN & STEPHEN B.;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence MISSILE JARDIN, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9300027, détenue par JOHN & STEPHEN B, est en cours de validité ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI-AGRI SA et MONSANTO Agro France SAS ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GLIFOBEL JARDIN est bien strictement identique à celle déclarée pour MISSILE JARDIN ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation GLIFOBEL JARDIN, présentée par TRADI-AGRI SA, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit MISSILE JARDIN.

Pascale BRIAND